

N° 88

Marriage

Verdier

Thomas Isidore

Republique Francaise

L'annuel huit cent quatre vingt quatre et le dix sept août à huit heures du soir. Par devant nous Barat Jean, Maire, officier de l'Etat civil de la commune de Montrejeau, arrondissement de St Gaudens département de la Haute Garonne, ont comparu: Verdier Thomas Isidore marchand de vins, né à Arrentignan hautes Pyrenées, le trois décembre mil huit cent soixante neuf, domicilié à Paris, boulevard Voltaire N° 49, fils mineur quant au mariage de Verdier Jean Henry (dit Banette) et Noques Olympie, ménagère domiciliés à Arrentignan, ici présents et consentants d'une part, et Ousset Henriette Jeanne Angelina, sans profession, née à Montrejeau le deux août mil huit cent soixante neuf ans y demeurant avec sa mère, fille majeure de Ousset Louis boucher ici présents et consentants d'autre part, de Bourquet Dominique, décédé à Montrejeau le vingt sept décembre mil huit cent quatre vingt deux, d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite dans cette commune et celle d'Arrentignan les dimanches cinq et douze courant et dans celle de Paris les dimanches vingt deux et vingt neuf juillet dernier, ainsi qu'il résulte des certificats de publication de ces officiers de l'Etat civil des X^e arrondissements de Paris et de celui d'Arrentignan, lesquels certificats ainsi que toutes les autres pièces ont été dûment paraphés par nous et les parties contractantes et restent annexés au présent acte. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, fais aut droit aux requêtes des parties nous leur avons donné lecture du Chapitre VI du code civil sur les droits des parents respectifs des époux. Les

Ousset

jugement de mariage dit par le dictionnaire prononcé par le tribunal civil de la Seine en date de 12 Octobre 1915 Montrejeau, le 24 Mars 1926



Henriette Jeanne Angelina
Ousset
Gou
& fille

27
futurs époux ainsi que les personnes présentes pour autoriser le mariage nous ont déclaré qu'il existe un contrat passé devant M^r Courret notaire à Montrejeau le seize août courant. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré au nom de la loi que Verdier Thomas Isidore et Ousset Henriette Jeanne Angelina sont unis par le mariage.

En présence des Sieurs: Doucedé Jean Paul, âgé de soixante quatre ans, huissier, Dumont Jean, âgé de cinquante six ans, marchand tailleur, Barthe Simon, âgé de trente sept ans, Rentier. Castero Guilhaume, âgé de trente ans, employé de Commerce, domiciliés à Montrejeau, non parties des parties contractantes, les quels ainsi que les époux et leur première ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Verdier *Thomas Isidore*
Ousset *Henriette Jeanne Angelina*
Dumont *Jean*
Barthe *Simon*

N° 89

Naissance

Mauvy

Victor

Gou

Republique Francaise

L'annuel huit cent quatre vingt quatre et le dix neuf août à dix heures du matin Par devant nous Barat Jean, Maire, officier de l'Etat civil de la commune de Montrejeau, arrondissement de St Gaudens département de la Haute Garonne, a comparu: Chantreau Jeanne épouse Boze, âgée de cinquante ans, sage femme, demeurant à Montrejeau la quelle nous a présentée un enfant du sexe masculin né en cette commune le dix sept août courant à minuit, déclarant qu'il est fils de Mauvy Jean, âgé de trente un ans, marchand et de Gou Anne, âgée de vingt quatre ans, ménagère, domiciliés à Montrejeau au quel enfant ont donné les prénoms de Victor.

Présents: Couy Francois, âgé de vingt dix ans, apprenti et de Arzac Charles, âgé de quarante sept ans, employé domiciliés tous deux à Montrejeau les quels ainsi que la déclarante ont signé avec nous après lecture faite.

Chantreau Jeanne
Gou Anne
Barat Jean